Informations communales

Carte Avantages Jeunes 2014-2015

La nouvelle carte Avantages Jeunes est disponible dès à présent au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Elle permet au moins de 30 ans d'obtenir des réductions pour des activités culturelles, de loisirs et dans certains commerces de la région. La carte est vendue au prix de Fr. 10.-- et donne déjà droit à un bon de Fr. 8.-- dans une librairie. Une photo passeport est nécessaire pour l'établissement de la carte.

Action Jeunesse Régionale

Vu le succès de son nouveau concept d'animation mobile de 2013, l'Action Jeunesse Régionale reconduit l'expérience en 2014. Les animateurs seront présents sur la place de l'école secondaire à Bellelay le mercredi 24 septembre 2014 de 14h00 à 17h00 et le mercredi 22 octobre 2014 sur la place de l'école au Fuet de 14h00 à 17h00.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 juin 2014

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 23 juin 2014 a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 9 septembre 2014.

Place de pique-nique de Bellelay

Les auteurs des actes de vandalisme en octobre 2013 à la place de pique-nique de Bellelay ont été retrouvés. Des sanctions ont été prises. L'affaire est close.

Sortie des retraités

Le 30 août dernier, 35 retraités ont pris part à la traditionnelle course surprise. Ils étaient accompagnés du maire M. Markus Gerber, du vice-maire M. Jean-Pierre Gerber, de la conseillère responsable des œuvres sociales Mme Virginie Grossniklaus ainsi que d'une infirmière de l'ASAD. Après une visite du musée Longines le matin, ils se sont rendus à La Vue-des-Alpes pour prendre le repas de midi. L'après-midi était consacré à la visite d'une distillerie à Couvet.

Distribution de comprimés d'iode à l'automne 2014

Des comprimés d'iodure de potassium (comprimés d'iode) sont distribués tous les dix ans à titre préventif à la population résident à proximité des centrales nucléaires suisses. Le Conseil fédéral a désormais élargi le rayon de distribution prévu à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iode seront directement fournis à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de la commune de Saicourt.

C'est en 2014 que la Confédération a distribué pour la dernière fois des comprimés d'iodure de potassium à la population des communes situées dans un rayon de 20 kilomètres autour des centrales nucléaires suisses. En dehors de cette zone, les comprimés ont été stockés de manière décentralisée afin de pouvoir être distribués en cas de besoin. En janvier 2014, le Conseil fédéral a décidé d'élargir le rayon de cette distribution directe à titre préventif, le faisant passer de 20 à 50 kilomètres.

Lors de la prochaine campagne d'échange et de distribution prévue à partir de l'automne 2014, des comprimés d'iodure de potassium seront ainsi distribués à l'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques situés dans un rayon de 50 kilomètres autour des centrales nucléaires de Mühleberg, Gösgen, Beznau et Leibstadt. La commune de Saicourt est donc concernée.

Vous ne devez rien entreprendre. L'ensemble des ménages, entreprises et institutions publiques de la commune de Saicourt seront informés par la Confédération automatiquement et de manière détaillée avant la distribution prévue à partir de l'automne 2014.

Pourquoi des comprimés d'iode?

Les comprimés d'iodure de potassium contribuent à améliorer la sécurité de la population résidant à proximité d'une centrale nucléaire. Lors d'un incident grave survenant dans une centrale, de l'iode radioactif peut être émis dans l'air ambiant. Une fois inhalé, cet iode se fixe dans la glande thyroïde. Les comprimés d'iode préviennent l'accumulation d'iode radioactif dans la glande thyroïde.

Pour de plus amples informations : www.kaliumiodid.ch/fr/.

Informations complémentaires

Service d'approvisionnement en iodure de potassium ATAG Organisations économiques SA Tony Henzen, Karin Jordi

Tél.: 031 380 79 77

kaliumiodid-versorgung@awo.ch

STEP Loveresse

Désormais, une taxe de Fr. 8.--/m3 sera prélevée auprès des propriétaires lors de vidange de fosse à la STEP à Loveresse.

Le Fuet, le 16 septembre 2014

Conseil municipal